



Bûcherons, attention à la chute d'arbres

Blessures graves d'un bûcheron pourtant expérimenté...

CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

L'opération ne présente pas de risque particulier pour des professionnels de l'abattage de grumes. Seules quelques grosses branches partiellement cassées pendent, justifiant l'opération d'abattage.

Les 2 professionnels portent leurs équipements de sécurité. Ils ont suivi récemment une journée de formation à la sécurité. L'abatteur prépare la chute de l'arbre. Le second bûcheron se tient à 4m en retrait de l'arbre, le long d'un chemin de repli, et a en main des coins et une masse pour intervenir en cas de besoin.

Lors de sa chute, le hêtre frotte un charme de 25cm de diamètre. Ce dernier plie et décroche une branche du hêtre de 5m de long qu'il repousse en arrière, sur le second bûcheron. Celui-ci ne voit rien venir et est touché au bras et à la hanche.

Ils ne peuvent pas utiliser leur téléphone portable car le réseau est inefficace dans la zone du chantier. Son collègue l'accompagne à l'hôpital le plus proche. Malgré le port d'une veste, le bûcheron a subi des blessures musculaires au bras qui nécessitent une intervention chirurgicale et un arrêt maladie de longue durée.

MESURES DE PRÉVENTION

Toute action d'abattage est dangereuse. Il faut :

- respecter le périmètre de sécurité,
- toujours bien observer la zone de chute,
- ne jamais relâcher son attention, surtout dans les peuplements chablis où le danger peut survenir de partout,
- la présence du véhicule en état et prêt à repartir au plus vite en cas d'urgence.

Ces bûcherons connaissaient les gestes élémentaires de sécurité. L'accidenté a pu se rendre debout au véhicule. Mais attention, nous vous rappelons que seuls les secours sont habilités à déplacer les personnes blessées, et ce dans de bonnes conditions de sécurité.

NOUVEAUTÉ RÉGLEMENTAIRE

Décret n°2010-1603 du 17 décembre 2010.

Publics concernés :

- donneurs d'ordre,
- travailleurs indépendants et employeurs qui exercent leur activité sur les chantiers forestiers et sylvicoles, en personne, avec des travailleurs (salariés, apprentis, stagiaires).

POINTS ESSENTIELS À RETENIR

- établissement d'une fiche de chantier par le donneur d'ordre informant sur les spécificités du chantier pouvant avoir une incidence sur la sécurité des travailleurs,
- communication de cette fiche aux entreprises qui doit être disponible, en permanence sur le chantier,
- présence des secouristes en nombre suffisant sur le chantier,
- respect des périmètres de sécurité (ex : au minimum 2 fois la hauteur de l'arbre lors d'une opération d'abattage),
- mise en place d'une signalisation temporaire sur les voies d'accès au chantier,
- arrêt de l'activité en cas d'intrusion d'une personne étrangère sur le chantier,
- entreposage de produits forestiers sur un sol permettant d'assurer leur stabilité,
- mise en place de mesures pour éviter toute détérioration de lignes électriques et conduites de fluides,
- port des protections individuelles :

> un casque, des chaussures ou bottes de sécurité ainsi qu'un vêtement ou accessoire de couleur vive pour tout travailleur évoluant sur le chantier,

> en plus de ces équipements de protection individuelle, tout utilisateur d'une tronçonneuse doit porter un écran ou des lunettes de protection, des protections antibruit ainsi qu'un pantalon et des chaussures ou bottes anti coupures,

> de manchons anti-coupures en cas d'élagage.

- organisation des chantiers de manière à éviter le travail isolé, à défaut, établir des contacts réguliers avec le travailleur isolé,
- mise à disposition d'eau potable en quantité suffisante sur le chantier.

Des conseillers en prévention sont disponibles pour vous aider. Une brochure est à votre disposition : "bûcherons, équipements de protection individuelle indispensables"

quelques chiffres du secteur bois...

1 bûcheron sur 6 victime chaque année d'un accident du travail au niveau régional

Déclarations de maladie professionnelle avec ou sans arrêt (2000 à 2012) :

- > Champagne-Ardenne : 50
- > National : 552

Les principales :

- syndrome canal carpien : 9
- épaule douloureuse simple : 8
- épicondylite : 7
- maladie de Lyme : 4

Durée moyenne d'un arrêt de travail sur les 5 dernières années :

- > Champagne-Ardenne : 60 jours
- > National : 62 jours

Coût moyen des AT avec ou sans arrêt (2008 à 2012) :

- > Champagne-Ardenne : 4180 €
- > National : 4430 €

Taux de fréquence 2011 :

| | exploitation de bois | scierie | polyculture élevage | viti | tous secteurs |
|----------|----------------------|---------|---------------------|------|---------------|
| national | 82,2 | 69,8 | 33 | 33,7 | 30,8 |
| régional | 63,9 | 61,6 | 31,3 | 26,6 | 25,05 |

Association des Caisses de Champagne-Ardenne

MSA Sud Champagne

MSA Marne Ardennes Meuse

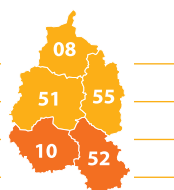
Aube 03 25 43 54 52

03 26 40 88 11

Haute-Marne 03 25 30 26 38

www.msa10-52.fr

www.msa085155.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore